



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

Circulaire n°10.029
Section Santé Publique et Démographie Médicale
CBG/SP

Paris, le 2 Avril 2010

Mots-clés : Appel à candidature « Commission Nationale de Pharmacovigilance »

*Dossier suivi par Mme Cécile BISSONNIER-GILLOT
Tél. 01 53 89 32 58*

Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Confrère,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une lettre de Mr Marimbert, Directeur Général de AFSSAPS, qui invite notre Institution à porter à la connaissance des médecins la possibilité de se porter candidats en qualité d'experts à la Commission Nationale de Pharmacovigilance.

Nous vous adressons la fiche « appel à candidatures » qui définit les compétences recherchées pour les experts candidats.

Nous vous invitons à diffuser largement cette information auprès des médecins inscrits à votre tableau.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

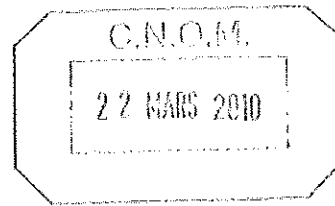
Le Président de la Section Santé Publique

Docteur Patrick ROMESTAING



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

Le Directeur Général



C.N.O.M./22.03.2010
10.081.087

Mars 2010

Monsieur le Président,

L'Afssaps assure une mission générale de sécurité sanitaire qui conjugue des activités d'évaluation, d'inspection, de contrôle en laboratoire et d'information sur les produits de santé. Pour mener à bien cette mission, pour le compte de l'Etat et dans l'intérêt des patients, l'Agence s'appuie à la fois sur les compétences de ses agents et sur l'expertise de professionnels externes. En effet, l'apport de professionnels de santé en contact régulier avec les besoins des patients constitue un atout indispensable pour la sécurité sanitaire.

L'Agence a mis en place en 2006, un dispositif d'appel à candidature d'experts pour procéder au renouvellement des commissions dont le mandat arrive à échéance. C'est à ce titre que j'attire votre attention sur le renouvellement de la commission nationale de pharmacovigilance. En effet, l'Afssaps souhaite recruter des experts dont les profils de compétences sont précisés sur son site Internet (www.afssaps.fr – rubrique L'Afssaps / Appels à candidatures d'experts).

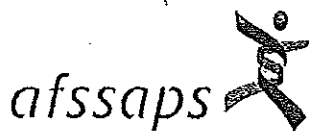
Il me paraît particulièrement important, en complément de publications dans la presse professionnelle, de solliciter également les institutions mobilisant au quotidien des professionnels dans le domaine pharmaceutique. Je suis convaincu que leur expertise peut constituer un atout indéniable pour les processus d'évaluation conduits à l'Afssaps.

Je vous remercie du concours que vous pourrez nous apporter pour diffuser cette information auprès des professionnels de votre institution et auprès des enceintes que vous estimerez pertinentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean MARIMBERT

Pièce jointe : appel à candidatures en vue du renouvellement de la commission nationale de pharmacovigilance



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

Renouvellement de la Commission Nationale de Pharmacovigilance

Appel à candidatures

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), en vertu des missions qui lui sont dévolues, veille à la sécurité d'emploi des médicaments ou produits et contribue à leur bon usage, dans le cadre de la protection de la santé publique et de l'information des professionnels de santé. Pour mener à bien ses missions dans ce domaine, l'Afssaps s'appuie, notamment, sur la Commission nationale de pharmacovigilance (CNPV).

En vue du renouvellement de cette commission, et afin d'assurer une large couverture de ses besoins en expertise externe, l'Afssaps lance un appel à candidatures. Cet appel à candidatures est également l'occasion d'élargir le cercle des experts-rapporteurs auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance.

Compétences recherchées

L'Afssaps recherche des experts dans le domaine des médicaments et produits mentionnés à l'article R.5121-150 du code de la santé publique, afin de devenir membres de la CNPV. Les experts recherchés sont :

- cliniciens,
- pharmacologues ou toxicologues,
- pharmaciens hospitaliers,
- pharmaciens d'officine,
- personnalités compétentes en pharmaco-épidémiologie.

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 16 avril 2010.

Les lettres de candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae* comportant une liste de titres et travaux et d'une déclaration publique d'intérêts (formulaire disponible sur le site internet de l'Afssaps : www.afssaps.fr, rubrique « Experts »), devront être envoyées à l'adresse suivante : Afssaps - DEMEB - Département de Pharmacovigilance - Mme C. Kreft-Jais - 143/147 bd Anatole France 93285 Saint-Denis Cedex
ou par voie électronique à : candidature.CNPV@afssaps.sante.fr

Modalités de dépôt de candidature, formulaire de déclaration publique d'intérêts et
toutes informations complémentaires accessibles sur
www.afssaps.fr
rubrique "L'Afssaps" / "Appels à candidatures d'experts"